Les Amis de la Terre

Agir pour un monde soutenable

Appel à projets associatifs des Amis de la Terre : dotation de 5 000 à 9 000 euros, soumission des projets jusqu'au 15 février 2013.

Changements climatiques, effondrement des écosystèmes, pollutions, accaparement des terres… Nos modes de production et de consommation menacent l'équilibre de la planète et la capacité d'un nombre croissant de personnes à vivre dignement.

La convergence des crises écologiques et sociales appelle à la nécessité d'engager une transition vers des sociétés soutenables. Pour que cette transition soit socialement juste, elle implique de réduire la consommation des plus riches afin que chacun puisse répondre à ses besoins fondamentaux et vivre dignement.

Les Amis de la Terre mettent en avant les principes d'équité et de partage des biens naturels en définissant pour chaque type de ressources un seuil minimum de consommation et un plafond maximum : c'est le principe de **l'espace écologique**. Ces seuils sont définis par des contraintes écologiques (ex : capacité de régénération des ressources) et des choix de société (ex : droit à un logement décent).

La transition écologique appelle à une relocalisation des activités et à la mise en place d'alternatives concrètes, c'est pourquoi les Amis de la Terre s'engagent à soutenir ces initiatives naissantes.

L'espace écologique est compris entre un seuil maximul et un seuil minimum :

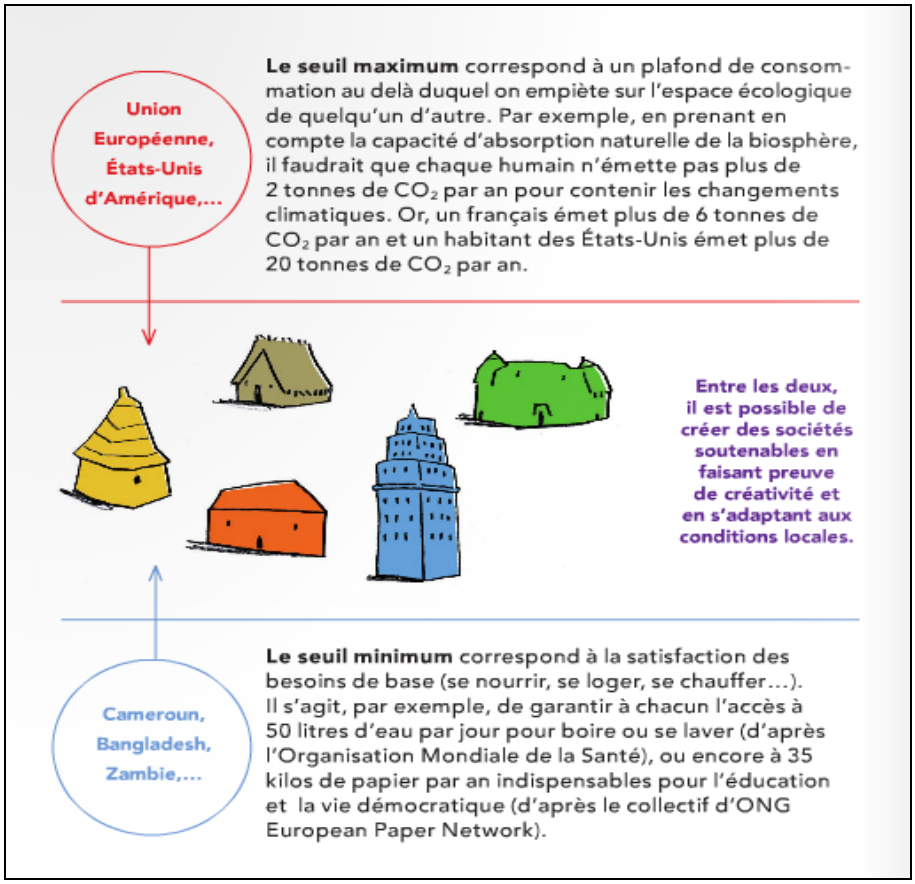

Pourquoi cet appel à projet ?

Une transformation radicale de nos modes de vie est nécessaire, c'est dans cette démarche que les Amis de la Terre s'engagent en faveur d'une véritable transition écologique qui allie sobriété et alternatives concrètes.

Nous souhaitons promouvoir toutes formes d'alternatives convergeant à la construction de modes de productions et de consommations soutenables. Ces alternatives peuvent être dans le domaine des transports, de l'agriculture, de l'habitat ou encore de l'économie circulaire : elles doivent avoir pour point commun de montrer en quoi elles permettent de diminuer, de façon directe ou indirecte, la pression sur les ressources naturelles dans les pays du Sud.

En particulier, les Amis de la Terre souhaitent mettre en avant des alternatives à l'obsolescence programmée (qui alimente une demande mondiale croissante et insoutenable en métaux et en énergie) comme des expériences encourageant le réemploi, la réparation ou plus généralement l'allongement de la durée de vie des produits.

Répondre à l'appel à projet

Cet appel doit permettre de participer à la sensibilisation des citoyens sur le lien entre la surconsommation et le gaspillage dans les pays du Nord, et le pillage des ressources dans les pays du Sud.
Les projets soumis devront impliquer un maximum de personnes et prévoir un important volet de sensibilisation autour de la réduction de la pression sur les ressources naturelles. L'adoption de gestes vertueux devra être mise en avant et une analyse de l'incidence des nouveaux comportements devra être effectuée. Une importante communication et sensibilisation sur le sujet devra être réalisée.

Critères prioritaires

Les projets seront soumis au comité d'évaluation, avec les critères prioritaires suivants :
- La reproductibilité : les projets devront être reproductibles dans le temps, sur d'autres territoires ou dans d'autres contextes
- L'implication des citoyens : la réalisation du projet doit impliquer le plus grand nombre mais aussi mettre en place une large sensibilisation des citoyens
- Le caractère innovant : les projets devront représenter une innovation en matière de diminution de la pression sur les ressources et de réduction des déchets
- La force de communication : le projet doit intégrer un axe important de communication sur les enjeux de la lutte contre le gaspillage dans le Nord et la gestion des ressources dans le Sud

Conditions de participation

- Soumettre les projets avant le 15 février 2013.
- Etre constitué en association, régie par la loi 1901, à but non lucratif et être déclaré en préfecture
- Soumettre un projet d'un montant compris entre 5 000 et 9 000 euros, les Amis de la Terre se réservant le droit de financer des projets de montants inférieurs.Le budget total attribué par les Amis de la Terre France s'élève à 15 000 euros
- Apporter un co-financement obligatoire de 25 %. Les Amis de la Terre France peuvent co-financer le projet à hauteur de 75 % du coût total, les 25 % restants seront obligatoirement financés par les ressources propres de la structure porteuse de projet ou par d'autres organismes de financement, ils seront à notifier lors du dépôt de la demande
- Présenter en milieu et en fin de projet des rapports d'activités et financiers. La part de cofinancement des Amis de la Terre France sera remise en deux tranches équivalentes, 50 % au début du projet et les 50 % restants à la fin. Sont éligibles tous les coûts liés au projet afin de financer les activités, y compris ceux liés aux ressources humaines. Les collaborations et les partenariats sont encouragés, dans ce cas, une structure porteuse du projet et un coordinateur devront être identifiés
- Réaliser les projets dans les 10 mois qui suivent la date de sélection des projets soit entre le 4 mars 2013 et le 4 janvier 2014, sur le territoire national.
- Ne pas participer à cet appel à titre personnel
- Répondre aux critères prioritaires de cet appel et consister en une série d'activités bien définies

Exemple des projets admissibles

Voici quelques exemples de projets alternatifs locaux s'inscrivant dans cette démarche avec une communication axée sur les impacts dans les pays du Sud :
- Création d'une structure de livraison à vélo avec un volet sensibilisation sur la nécessité de réduire l'usage de carburants (enjeux climatiques et ceux liés à la production d'agrocarburants)
- Création d'une activité de réemploi avec un volet communication sur l'impact de l'exploitation des mines en Afrique
- Organisation d'une campagne locale de sensibilisation pour réduire les prospectus et les emballages en expliquant les impacts des monocultures dans les pays du Sud

Cet appel à projet s'adresse donc à toute initiative s'inscrivant dans cette démarche de rééquilibre dans la gestion des ressources entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Ne peuvent pas être considérés comme des projets admissibles ceux qui concernent

- La création d'événements uniques telle que l'organisation d'une conférence
- Le financement des activités courantes de l'association ou de l'organisation
- L'octroi de bourses, ou la participation personnelle à des programmes d'études et de formation
- Les activités pour la réalisation de profits
- Les activités offensives et discriminatoires à l'égard des individus ou des groupes de personnes
- Les activités pour la réalisation ou le recouvrement de l'infrastructure et de l'équipement.

Grille d'évaluation

L'évaluation du projet consistera à vérifier l'éligibilité du projet notamment par rapport aux conditions énoncées dans le présent document et à évaluer le budget. Si le projet est éligible, le comité d'évaluation lui attribuera alors une note en fonction de la grille d'évaluation suivante :

1) Les objectifs fixés par l'appel à projet sont atteints ?	20 points max
2) Le projet répond-il aux conditions de priorités ?	20 points max
3) Les activités sont-elles cohérentes avec les objectifs du projet ?	20 points max
4) Les activités proposées sont-elles cohérentes avec le temps et les ressources allouées ?	20 points max
5) Le budget est-il cohérent ?	10 points max
6) Le rapport dépenses/résultats prévus est-il satisfaisant ?	10 points max
Maximum de points attribuables……	**100 points**

Présentation du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures devront être composés d'une présentation du projet précisant les objectifs, les activités précises et les actions de communications prévues. Il devra bligatoirement comporter un budget prévisionnel. Les dossiers devront être envoyés en format électronique à l'adresse: aurelie.schild@amidelaterre.org
Le sujet de l'email doit inclure la référence : Appel à projet / nom de l'organisation

La date limite pour la soumission des projets est le **15 février 2013 à minuit** les projets arrivant après la date de clôture ne seront pas évalués.

Notification des projets sélectionnés

Les résultats de cet appel à projet seront communiqués à tous les participants le 4 mars 2013, par courrier électronique et seront également disponibles sur le site internet des Amis de la terre : www.amisdelaterre.org/appelprojet

Contact et demande d'informations
Pour toutes questions relatives à l'appel à projet, vous pouvez écrire à l'adresse électronique suivante : aurelie.schild@amisdelaterre.org ou par téléphone 01 48 51 18 95.

GRABBING DEVELOPMENT. Promouvoir de nouveaux rapports Nord/Sud en diminuant la pression sur les ressources naturelles. DCI NSA-ED/2011/239-451 Cet appel à projet est réalisé grâce au soutien financier de l'Union européenne. Son contenu reste de la stricte responsabilité de la fédération des Amis de la Terre France et ne pourra en aucun cas, être considéré comme le reflet de la position de l'Union européenne

---- **Crédits images :** desazkundea sous licence Creative Commons et Sébastien Chebret pour le programme Une seule planète.